



RDC

**Décision EB.2017.09**

**Adopté le 18 mai 2017**

Le Conseil d'administration:

- prend note des progrès accomplis par la RDC dans le développement de son portefeuille d'investissements
- reconnaît les besoins financiers sur la base du pipeline des programmes
- apprécie les progrès effectués pour adresser les préoccupations soulevées dans la Décision [EB.2017.02](#)
- examinera la requête de financement sur base de la décision EB.2017.02